

ÉCOLE

-
- maternelle
-
-
- élémentaire
-
-
- primaire

Paul LANGEVIN

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

Annexe 4 - CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION du jeudi 12 mars 2019

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : Christian ELY	x		
Enseignants de l'école			
Claudine COUPON	x		
Clémence DUPRAZ	x		
Caroline MEYNIAC	x		
Marie-Laure PASCAL	x		
Christine DIDIER	x		
Tifanie BOREL (TR – remplaçante de Mme Ballee-Londiche)		x	
Julia BRUNSCHWIG-GRZANKA (75%)	x		
Caroline JOUNAULT	x		
Franz GIAMMATTEI	x		
Catherine MOLLARD	x		
Damaris CICLET (75%)		x	
Delphine BERTON	x		
Yasmina SAIDI	x		
Thomas CLEMENCON		x	
Maud KOCH (50 % en complt de Mme CICLET et BRUNSCHWIG)	x		
Rémi MARTIN (TR)		x	
Mandy COSTA (TR)		x	
Florence BALLEE-LONDICHE		x	
Pauline CAMUS (remplaçante de M. CLEMENCON)	x		
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
Valérie DELOYE		x	Lison DI SCALA
Youcef BELMEGUENAI	x		Delphine ETIENNE
Elsa BLANCHARD	x		Marie-Hélène PAYET x
Christophe MARTI		x	Sandrine FONTANA
Jessica BOURGAT		x	Evelyne LOPES
Sandra CHAVES	x		Solenn MONNIER x
Christelle CERUTTI		x	Hélène SITTARAME x
Vincent FEBVRE		x	Assia HAMZAOUI x
Gaëlle DI GENNARO	x		Lydie THIRION
Carine BOUDIAF		x	Sabrina BENHAMED
Isabelle PEREIRA		x	
Rukiye TARTIK	x		
Céline MATTERA	x		
Amandine VITTOZ (présidente APEL)	x		
Inspectrice de l'Éducation Nationale : Béatrice BOSSENEC		x	
Maire de la Commune ou son représentant :		x	
Conseiller Municipal : Thierry MONEL	x		
Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale :		x	
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. : Véronique MORTIER(maîtresse E)		x	
Psy EN : Margherita* PALOPOLI		x	
Médecin scolaire : Dr BOGUET		x	
Infirmière scolaire : Agnès SALVAT		x	
Assistante sociale :		x	
Enseignante UPE2A : Eloïse BARON / Françoise GEOFFREY		x	
Enseignante de l'E.L.C.O. : Mme BENYEKHFLEF		x	
Personne invitée :			
Christine CASCALES - ETAPS		x	
Jérémie MATRAY - ETAPS	x		

TITRE ET DÉVELOPPEMENT

ORDRE DU JOUR proposé par M. ELY :

- Rentrée 2019-2020 : estimation des effectifs et début des admissions en CP.
- Évaluations nationales de CP et de CE1.
- Aides aux élèves rencontrant des difficultés – intervention indirecte du RASED.
- Rythmes de l'enfant et rythmes scolaires - quel PEDT à partir de 2019 ?
- Projets dans l'école.
- Fonctionnement de l'école (travaux en suspend, tri des déchets).
- Exercices incendies et PPMS n°2 - diffusion d'une vidéo de la préfecture de police de Paris.
- Questions des parents.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

1.1 Rentrée 2019-2020

Admission CP : 79 CP attendus => augmentation de l'effectif / à cette année. Retour aux effectifs 2017-2018.
Vraisemblablement, 3 CP seront constitués l'année prochaine. Le reste des classes devrait être présenté au dernier CE.
Livraison de l'immeuble "Artinian" attendue en juin 2019. Augmentation du nombre d'élèves ?

2. ÉVALUATIONS NATIONALES de CP et de CE1.

En maths et en français, en septembre pour les CP et les CE1 puis en janvier à nouveau pour les CP.
Ces évaluations étaient composées de tests cognitifs pour les élèves afin d'aider les enseignants à pointer les élèves rencontrant des difficultés. Cela a permis de créer des outils communs (GS, CP et CE1) par le biais de réunions inter-cycles. Ce travail se poursuivra tout au long de l'année et sera pérennisé pour les années à venir.
Par ailleurs, une réflexion particulière des enseignantes de CP a permis une harmonisation des méthodes de lecture pour la rentrée prochaine.

3. AIDES AUX ÉLÈVES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS – intervention indirecte du RASED.

Dans chaque classe, les élèves rencontrant des difficultés sont aidés dans leurs apprentissages par un certains nombres de mesures et d'aménagements, selon leur situation :

- Travail adapté et individualisé.
- Mise en place d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) présenté à la famille (pour une difficulté passagère).
- Mise en place d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour des troubles des apprentissages sur une longue période (troubles « dys » par exemple) validé par une commission de médecins.
- Les équipes éducatives : rencontre réunissant les membres de la communauté éducative (directeur, enseignants, parents, psychologue de l'éducation nationale, médecin scolaire, professionnels qui suivent l'enfant, etc.) pour faire le point sur la scolarité d'un élève.
- Les ESS (Équipe de Suivi de Scolarité) pour les élèves relevant du champ du handicap et ayant une notification de la MDA (Maison De l'Autonomie) sont des réunions avec l'enseignant référent de scolarité, les parents, le directeur, l'enseignant, la psy EN, le médecin ou l'infirmière scolaire, l'AVS, le SESSAD, le CMP, les professionnels de santé qui suivent l'enfant, pour faire le point et envisager les meilleurs dispositifs à mettre en place et les orientations les plus adaptées à la situation de l'élève.

Madame MORTIER, maîtresse E (aide à visée pédagogique) interviendra indirectement auprès des élèves en participant à des réunions avec les enseignants afin d'apporter son expertise à l'équipe. Seuls les élèves des écoles situées en REP et REP+ peuvent bénéficier d'aide directe de sa part.

4. - RYTHMES DE L'ENFANT ET RYTHMES SCOLAIRES : QUEL PEDT A PARTIR DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019 ?

Le nouveau PEDT a été validé par les services de la DSDEN le 07 février 2019 pour les 3 années à venir (jusqu'au 31 août 2022). L'organisation actuelle sur 4j et 1/2 est maintenue.

Réunion "parents délégués" de toutes les écoles d'Echirolles à 17h45 le jeudi 21/03/19 à Langevin élémentaire.

Réunion des professionnels (EVADE, mairie, directeurs) le vendredi 22/03/19 en mairie de 09h00 à midi.

Les enseignants s'interrogent sur un sondage à mener auprès de toutes les familles afin de recueillir les avis du plus grand nombre sur cette organisation, dans la mesure où très peu de personnes se déplacent lors des réunions de présentation.

Débat sur la semaine des 4 jours ou 4 jours et demi, sur la refonte totale des rythmes de l'enfant, sur les freins ou les moteurs qui induisent ces organisations. Interrogation sur une singularité : 85 % des écoles en France sont sous régime dérogatoire de 4 jours et 15 % sous le régime général...

Réponse de la mairie : préférence pour les 4 jours et demi car c'est mieux pour les enfants : "On leur apporte des éléments d'épanouissement, sportifs, culturel..."

5. PROJETS DANS L'ÉCOLE :

- Projet "défi des écoles à énergie positive" ; toutes les classes participent activement (tri des déchets, économies d'électricité et de chauffage par des éco-gestes, intervention d'associations sur le thème de l'énergie...). Les animateurs d'EVADÉ et le personnel d'entretien sont associés mais leur action reste très marginale. Des délégations d'élèves les rencontreront pour leur réexpliquer le projet, son intérêt et son importance, et la nécessité de l'implication de tous et toutes.

- "Silence, on lit" depuis la rentrée de janvier, l'accueil de l'après-midi se fait dans les classes (sauf les deux classes dont les enseignants sont au portail) en lisant silencieusement.

Bilan : école apaisée l'après-midi, moins d'agitation, plaisir de lire (observé à la maison aussi par les parents).

Question des parents: Pourquoi ne pas étendre "silence on lit" à l'accueil du matin ?

Monsieur ELY indique qu'on avance progressivement et que les problématiques ne sont pas les mêmes à 8h35 et à 13h35.

L'idée de « boîte à livres » dans l'école pour déposer/emprunter des livres est évoquée. Des parents se proposent pour la réaliser.

6. FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

- Langevin élémentaire est école pilote "tri des déchets".

- Demande insistante de l'école pour que les tracés de la cour soient repeints dès que possible.

- L'intervention des services techniques est très efficace. Un grand merci à eux !

- Mise en conformité par rapport à l'accès des personnes à mobilité réduite : l'ascenseur prévu à l'été 2018 devrait être installé sur l'été 2019 (ainsi que les autres aménagements prévus dans le bâtiment 1). Renouvellement du parc informatique (PC de fond de classe) le mercredi 20 mars après-midi (reporté au 27 mars).

Les parents demandent ce que deviendront les anciens PC et surtout veulent savoir si l'école peut les garder.

Monsieur MONEL indique que oui (mais le service informatique n'en assurera plus la maintenance).

- Pour les bras de maintien des vidéoprojecteurs du bâtiment 1, un technicien passera jeudi matin 14/03 pour voir la faisabilité.

A noter, suite au passage du technicien : cela est techniquement réalisable (alimentation électrique prise sur l'éclairage tableau et raccord vidéoprojecteur-PC par câble VGA ou HDMI en faux plafond).

Ces fixations avaient été validées pour toutes les classes en conseil d'école en 2016-2017 mais 4 classes n'ont toujours pas été équipées à cause de présence d'amiante dans les plafonds du 1^{er} étage. C'est pourquoi cette solution murale est proposée en remplacement des mats « plafond ». Afin d'éviter toute gabegie quant à l'achat du matériel (coûteux) par l'école (vidéoprojecteurs à courte ou très courte focale – 600/700 euros pièce), le service informatique avait été saisi dès après le conseil d'école n°1 sur les conseils de M. MONEL. **A noter qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apportée aux multiples sollicitations du directeur et des parents délégués par rapport au matériel proposé.**

- Diagnostique besoin informatique intercommunal : en cours.

- Rappel du compte-rendu du conseil n°1 « M. ELY interpelle M. MONEL quant à l'application de la loi PEILLON (loi n°2013- : 595 du 08 juillet 2013), à savoir le pavoisement de l'école (de vise républicaine + drapeaux français et européen). M. MONEL est sensible à cette demande et apportera sous peu des informations à M. ELY.

L'école réalise sa part en affichant la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (code de l'éducation "La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux de ces mêmes écoles et établissements". Légifrance, "Article L.111-1-1 du code de l'éducation", créé par la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 - art. 3.) »

M. ELY relance en aparté M. MONEL qui reste intéressé et apportera des réponses sous peu.

7. EXERCICES DE SÉCURITÉ (incendie et PPMS) :

- Trois exercices « incendie » à mettre en place réglementairement. 2 ont été réalisés, le 3ème arrivera au printemps (inopiné).

Lors du deuxième, des « pièges » avaient été aménagés (escalier condamné, un enfant « soustrait » à la surveillance d'une enseignante) : Ils ont été parfaitement gérés par les enseignants.

- Deux exercices de type « PPMS »

=> vidéo diffusée aux parents (préfecture de police de Paris) et commentée.

Rappel quant à l'accès à l'école : l'école est publique mais n'est pas un lieu public. Son accès est donc réglementé. Les parents font partie de la communauté éducative et sont les bienvenus à l'école mais sous certaines conditions d'accès (rendez-vous, respect des horaires, attitude adaptée...).

- Le référent de sûreté (police nationale) sera contacté afin de réaliser un diagnostique à l'école. Donner la date à M. Monnel qui viendra ou fera assister par un membre de la mairie.

- La police municipale passe régulièrement au moment des sorties (les parents demandent un renfort entre 16h00 et 17h30). **Un appel est lancé au civisme de chacun pour respecter les zones d'accès à l'école (danger pour les plus petits), les espaces de stationnement ainsi que les places réservées aux personnes à mobilité réduite dont les véhicules sont porteur d'un macaron significatif.**

8. Questions des parents :

- Cantine : à quand la consultation des parents ?
- Les parents souhaiteraient plus de détails sur la constitution des repas. Qui peuvent-ils joindre ? => site de la ville (plutôt local et Bio)
- Ski de fond = il n'y en a plus car la ville n'a pas souhaité reconduire pour raison budgétaire.
- Gymnase / vestiaires = la signalétique demandée n'a pas été mise en place du fait de la rénovation prévue aux vacances de printemps (gymnase fermé d'avril à octobre). La signalétique sera mise à la rentrée.
- Grève du 5/02 = solution trouvée, merci à la mairie, mais les enfants ont indiqué que la vaisselle était sale.
- LSU = toujours pas de nouveau des codes à destination des familles.
- AVS = tous les enfants notifiés ont des AVS. Seul un élève qui vient d'avoir une notification récemment est en attente de nomination.
- Séances Basket, Rugby... sur un temps où il pleuvait = Il arrive parfois en EPS qu'on soit surpris par une averse soudaine. En effet, les enfants qui restent au périscolaire sont restés mouillés. C'est une situation exceptionnelle que les enseignants ont vécu également.
- Objectif des séances de natation ?

Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011

Natation

Enseignement dans les premier et second degrés

NORMENE1115402C DGESCO A1-1

circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011

1 - Dans le premier degré

À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1. À ce niveau, le parcours d'apprentissage de l'élève doit comprendre des moments de découverte et d'exploration du milieu aquatique - sous forme de jeux et de parcours soutenus par un matériel adapté -, et des moments d'enseignement progressifs et structurés souvent organisés sous forme d'ateliers.

Pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de réalisation attendus au terme des programmes, il y a lieu de prévoir une trentaine de séances, réparties en deux ou trois cycles d'activités, auxquelles peut s'ajouter un cycle supplémentaire d'une dizaine de séances au cycle 3, pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. Une évaluation organisée avant la fin du cycle permet d'organiser pour les élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

A préciser en début d'année pour les familles qui imaginent que les enfants feront l'apprentissage des 4 nages en élémentaire.

Rappel du conseil n°1 : « - M. MONEL indique qu'il fera préparer un bilan complet concernant l'activité natation pour le prochain conseil. » Pour information, ce document n'est pas présenté lors de ce deuxième conseil.

9. Informations diverses :

- Grève le mardi 19/03 : Plus de 25 % de grévistes, l'école n'accueillera pas les élèves des grévistes. La mairie ne mettra pas en place le SMA car elle n'est pas certaine d'avoir le personnel nécessaire non gréviste pour le faire. Il n'y aura pas de cantine mais les accueils du matin et du soir seront assurés.
- Rencontres sportives des ETAPS : 9 mai biathlon, 6 juin thèque, 14 juin handball, 21 juin foot et 28 juin CP athlétisme. L'école est adhérente à l'USEP et peut donc participer.
- Gymnase Delaune => différents endroits en extérieur seront proposés pour mener les séances d'EPS pendant les travaux.
- Échirrolles accueillera les équipes féminines de football du Cameroun et de la Jamaïque (coupe du monde Football). Des demandes pour assister aux entraînements sont à faire auprès du service des sports.

◆ Projets de l'association des parents de Langevin (APEL) :

- Fête de l'école (le samedi 22 juin) avec activités musicales.
- Vente de biscuits pour financer des projets.
- Le loto s'est bien passé et des bénéfices ont été réalisés.

La date du prochain conseil d'école n'est pas proposée.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées,
le conseil se termine à 20h15.

Procès-verbal établi le 20 mars 2019

Le Président, Directeur de l'école – M. ELY :



La Secrétaire de séance – Mme VITTOZ :

